



L'A.S. c'est quoi ?...

C'est :

- l'Association Sportive du Juvénat, affiliée à l'U.G.S.E.L. (*Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre*)
- le prolongement de l'enseignement obligatoire de l'EPS.
- la découverte ou le perfectionnement de différentes activités sportives.
- la participation possible à des compétitions ou rencontres.

Elle s'adresse à chacun d'entre vous, quelque soit votre niveau !

INSCRIPTION : (espèces ou chèque à l'ordre de « AS Juvénat »)

- 15 € pour l'adhésion à l'AS (comprend la licence UGSEL)
 - 8 € pour le T-Shirt (obligatoire pour les compétitions par équipe).
 - 12 € pour la Casquette (non obligatoire).
- } Soit 35 € / an maximum.

Amener Chèque + Formulaire à l'inscription (date mentionnée à la rentrée)

ENTRAINEMENTS :

Les entraînements sont pris en charge le mercredi après midi de 12h30 à 14h30 et certains midis de la semaine.

Le mercredi entre 12h et 12h30 les élèves **NE SONT PAS** sous la responsabilité de l'établissement quand ils le quittent pour des raisons diverses.

Une surveillance est assurée de 12h à 13h au self de l'établissement.

Possibilité d'acheter un ticket repas la veille au secrétariat ou de venir avec son pique-nique (micro onde à disposition).

En cas d'absence, merci de prévenir le professeur de l'activité (boîtes aux lettres de l'AS, ou carnet de liaison).

COMPÉTITIONS :

Pour certaines compétitions, il vous sera demandé une participation aux frais de déplacements et/ou d'hébergement.

Pour chaque compétition, l'élève devra récupérer une convocation au gymnase, la faire signer à ses parents, et la rendre dans une boîte aux lettres de l'AS.

La **Notion d'Engagement**, vis à vis de l'école et des équipes sportives, est essentielle.

Le **Règlement intérieur de l'établissement** est valable dans le cadre de l'A.S.

ASSOCIATION SPORTIVE du Collège-Lycée Saint FRANCOIS, Ville La Grand AUTORISATION ANNUELLE OBLIGATOIRE

Je soussigné(e)

autorise mon enfant

né(e) le

élève en classe de pour l'année 20..... / 20.....

- à participer aux entraînements encadrés par un professeur EPS.
- à participer aux compétitions sportives organisées dans le cadre de l'U.G.S.E.L, et aux temps forts de l'AS.
- autorise le professeur responsable à prendre, sur place, toute mesure utile pour une intervention médicale ou chirurgicale en cas d'accident.

ACTIVITES PROPOSEES :

- Badminton
- Triathlon (*Courir, Nager, Grimper*)
- Rugby (Certificat Médical Obligatoire pour Compétitions)
- Skate
- Cross (*uniquement en compétition*)
- Ski Alpin (*uniquement en compétition*)

DATE :

SIGNATURE :

A remplir par le professeur EPS :

DATE :

Ci joint : € en LIQUIDE / CHEQUE

SIGNATURE :